

**PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -  
SÉANCE DU 07 MARS 2016**

L'an deux mil seize le 07 mars à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie DESMARIS, 1<sup>er</sup> adjoint.

Présents,

<b>CHAIZE</b> Patrick	<b>DESMARIS</b> Valérie	
<b>TROUILLOUX</b> Caroline	<b>MAHE</b> Laurent	<b>CARAFI</b> Sandrine
<b>CARRIERE</b> Florent	<b>SERVIGNAT</b> Françoise	
<b>GUILLET</b> Monique	<b>CAPDECOMME</b> Christian	<b>DESPLANCHES</b> Annie
<b>DESPLANCHES</b> Jean Louis	<b>LECLERC</b> Marie-Laure	<b>MOREL</b> André
<b>FEVRE</b> Martine	<b>QUATREHOMME</b> Vincent	<b>GUICHON</b> Christelle
	<b>PAQUELET</b> Laurence	
<b>HENRY</b> Christine		

*Date de la convocation : le 02 mars 2016*

**Membres en exercice : 23**

**Présents : 18** **Votants : 19**

**Absents excusés : RAVOUX** Christian, **VAGINAY** Norbert, **PERINET** Marcel, **ROZIER** Patrick, **CLABAUT** Cédric

**Pouvoirs : Monsieur Christian RAVOUX** donne pouvoir à **Madame Caroline TROUILLOUX**

**Secrétaire de séance :** Marie-Laure LECLERC

**ORDRE DU JOUR:**

En raison du retard excusé de Monsieur le Maire, Madame Valérie DESMARIS, 1<sup>er</sup> adjoint, ouvre la séance et propose de modifier l'ordre des points à aborder.

Suite à une erreur technique l'adoption du compte rendu conseil municipal du 08 février 2016 est reportée au conseil du 21 mars 2016.

**1. Le point sur l'urbanisme**

Déclarations Préalables :

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP 001 457 16 D0015	11/02/2016	CCBV	Rue de l'Industrie	Extension déchetterie
DP 001 457 16 D0016	16/02/2016	EDIFICE HOLDING	131 rue Henri Génard	Transformation d'une villa en 2 logements
DP 001 457 16 D0017	23/02/2016	DRUBAY Gaël	171 chemin du Clos des Barres	Mise en place d'une clôture
DP 001 457 16 D0018	25/02/2016	DRUBAY Gaël	171 chemin du Clos des Barres	Réfection toiture
DP 001 457 16 D0019	01/03/2016	ABBASSE Mohamed	120 rue Anne Marie Crolet	Ouverture en façade
DP 001 457 16 D0020	03/03/2016	EARL des Jacques	Aux Contamines	Division parcellaire
DP 001 457 16 D0021	04/03/2016	GIRARD Frédéric	95 rue Anne Marie Crolet	Extension habitation

## 2. Demandes de subvention Fonds de Soutien à l'Investissement des Collectivités

### 3. Demandes de subvention DETR

Les points 2 et 3 sont abordés en parallèle car il y a la possibilité de grouper sur une même délibération les demandes de subvention du fonds de soutien à l'investissement et de la DETR quand cela concerne le même projet.

#### Aménagement de l'avenue des Sports, rue Claude Morel, place du Marché :

Le Conseil,

Florent CARRIERE Maire adjoint expose le dossier concernant le projet de travaux d'aménagement de l'avenue des Sports, de la rue Claude Morel et de la place du marché

La commune de Vonnas engage ce projet pour l'année 2016.

Monsieur CARRIERE rappelle le montant de l'opération, 307 000 € HT pour la tranche 1 et 158 000 € HT pour la tranche 2, et précise qu'une demande de subvention doit être faite auprès des services de la préfecture pour l'aide aux collectivités locales notamment dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement des Collectivités.

Après en avoir délibéré, ouï l'exposé de Monsieur CARRIERE,

**APPROUVE** le plan de financement tel qu'il est établi ci-dessous

Sources	Libellé	Montant	Taux	MONTANT
Fonds propres			17.2%	80 053.00 €
Emprunts				
<b>Sous total 1</b>			<b>17.2%</b>	<b>80 053.00 €</b>
Région CAP3B	29% d'un montant subventionnable à hauteur de 223 228.00 €			64 737.00 €
Fonds de soutien			80%	320 210.00 €
<b>Sous-total 2</b>			<b>82.8%</b>	<b>384 947.00 €</b>
<b>Total HT</b>			<b>100%</b>	<b>465 000.00 €</b>

**SOLLICITE** une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement des collectivités au taux de 80 % afin de financer en partie le projet.

**AUTORISE** le Maire à mener à bien ce dossier, à lancer les consultations nécessaires dans le cadre des marchés publics, à engager les travaux dès acceptation de notre demande par les services de l'État et à signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

**PRECISE** que des crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2016 et font l'objet d'un programme d'investissement : opération « Aménagement de l'avenue des Sports, de la rue Claude Morel et de la place du marché ».

**Adopté à l'unanimité**

#### Rénovation de la maison communale :

Le Conseil,

Florent CARRIERE Maire adjoint expose le dossier concernant le projet de travaux de rénovation de la maison communale.

La commune de Vonnas engage ce projet pour l'année 2016.

Monsieur CARRIERE rappelle le montant de l'opération, 97 604 € HT, et précise qu'une demande de subvention doit être faite auprès des services de la préfecture pour l'aide aux collectivités locales notamment dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement des Collectivités et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, ouï l'exposé de Monsieur CARRIERE,

**APPROUVE** le plan de financement tel qu'il est établi ci-dessous

Sources	Libellé	Montant	Taux	MONTANT
Fonds propres			10%	9 923.00 €
Emprunts				
<b>Sous total 1</b>			<b>10%</b>	<b>9 923.00 €</b>
Région	CAP3B - CDDRA	7 400.00 €		7 400.00 €
Etat – DETR			45%	40 591.00 €
Fonds de Soutien			80%	39 690.00 €
<b>Sous-total 2</b>			<b>90%</b>	<b>87 681.00 €</b>
<b>Total HT</b>			<b>100%</b>	<b>97 604.00 €</b>

**SOLLICITE** une subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux au taux de 45 % afin de financer en partie le projet.

**SOLLICITE** une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement des collectivités au taux de 80 % afin de financer en partie le projet.

**AUTORISE** le Maire à mener à bien ce dossier, à lancer les consultations nécessaires dans le cadre des marchés publics, à engager les travaux dès acceptation de notre demande par les services de l'État et à signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

**PRECISE** que des crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2016 et font l'objet d'un programme d'investissement : opération « Rénovation maison communale ».

**Adopté à l'unanimité**

Mise en accessibilité de la salle des fêtes :

Le Conseil,

Florent CARRIERE Maire adjoint expose le dossier concernant le projet de travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes.

La commune de Vonnas engage ce projet pour l'année 2016.

Monsieur CARRIERE rappelle le montant de l'opération, 11 680 € HT, et précise qu'une demande de subvention doit être faite auprès des services de la préfecture pour l'aide aux collectivités locales notamment dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement des Collectivités et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, ouï l'exposé de Monsieur CARRIERE,

**APPROUVE** le plan de financement tel qu'il est établi ci-dessous

Sources	Libellé	Montant	Taux	MONTANT
Fonds propres			13%	1 519.00 €
Emprunts				
<b>Sous total 1</b>			<b>13%</b>	<b>1 519.00 €</b>
Etat – DETR			35%	4 088.00 €
Fonds de Soutien			80%	6 073.00 €
<b>Sous-total 2</b>			<b>87%</b>	<b>10 161.00 €</b>
<b>Total HT</b>			<b>100%</b>	<b>11 680.00 €</b>

**SOLLICITE** une subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux au taux de 35 % afin de financer en partie le projet.

**SOLLICITE** une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement des collectivités au taux de 80 % afin de financer en partie le projet.

**AUTORISE** le Maire à mener à bien ce dossier, à lancer les consultations nécessaires dans le cadre des marchés publics, à engager les travaux dès acceptation de notre demande par les services de l'État et à signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

**PRECISE** que des crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2016 et font l'objet d'un programme d'investissement : opération « Accessibilité salle des fêtes ».

**Adopté à l'unanimité**

Mise en accessibilité du centre St Martin :

Le Conseil,

Florent CARRIERE Maire adjoint expose le dossier concernant le projet de travaux de mise en accessibilité du centre Saint Martin.

La commune de Vonnas engage ce projet pour l'année 2016.

Monsieur CARRIERE rappelle le montant de l'opération, 2 200 € HT, et précise qu'une demande de subvention doit être faite auprès des services de la préfecture pour l'aide aux collectivités locales notamment dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement des Collectivités et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, ouï l'exposé de Monsieur CARRIERE,

**APPROUVE** le plan de financement tel qu'il est établi ci-dessous

Sources	Libellé	Montant	Taux	MONTANT
Fonds propres			13%	286.00 €
Emprunts				
<b>Sous total 1</b>			<b>13%</b>	<b>286.00 €</b>
Etat – DETR			35%	770.00 €
Fonds de Soutien			80%	1 144.00 €
<b>Sous-total 2</b>			<b>87%</b>	<b>1 914.00 €</b>
<b>Total HT</b>			<b>100%</b>	<b>2 200.00 €</b>

**SOLLICITE** une subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux au taux de 35 % afin de financer en partie le projet.

**SOLLICITE** une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement des collectivités au taux de 80 % afin de financer en partie le projet.

**AUTORISE** le Maire à mener à bien ce dossier, à lancer les consultations nécessaires dans le cadre des marchés publics, à engager les travaux dès acceptation de notre demande par les services de l'État et à signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

**PRECISE** que des crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2016 et font l'objet d'un programme d'investissement : opération « Accessibilité centre Saint Martin ».

**Adopté à l'unanimité**

Mise en accessibilité du camping et piscine :

Le Conseil,

Florent CARRIERE Maire adjoint expose le dossier concernant le projet de travaux de mise en accessibilité du camping et de la piscine municipale.

La commune de Vonnas engage ce projet pour l'année 2016.

Monsieur CARRIERE rappelle le montant de l'opération, 6 011 €HT pour le camping, 8 780 €HT pour le bâtiment et les aménagements extérieurs de la piscine, 10 000€HT pour le bassin de la piscine, et précise qu'une demande de subvention doit être faite auprès des services de la préfecture pour l'aide aux collectivités locales notamment dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement des Collectivités et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, oui l'exposé de Monsieur CARRIERE,

**APPROUVE** le plan de financement tel qu'il est établi ci-dessous

Sources	Libellé	Montant	Taux	MONTANT
Fonds propres			13%	3 223.00 €
Emprunts				
<b>Sous total 1</b>			<b>13%</b>	<b>3 223.00 €</b>
Etat – DETR			35%	8 676.00 €
Fonds de Soutien			80%	12 892.00 €
<b>Sous-total 2</b>			<b>87%</b>	<b>21 568.00 €</b>
<b>Total HT</b>			<b>100%</b>	<b>24 791.00 €</b>

**SOLLICITE** une subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux au taux de 35 % afin de financer en partie le projet.

**SOLLICITE** une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement des collectivités au taux de 80 % afin de financer en partie le projet.

**AUTORISE** le Maire à mener à bien ce dossier, à lancer les consultations nécessaires dans le cadre des marchés publics, à engager les travaux dès acceptation de notre demande par les services de l'État et à signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

**PRECISE** que des crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2016 et font l'objet d'un programme d'investissement : opération « Accessibilité camping » et opération « Accessibilité piscine ».

**Adopté à l'unanimité**

Vidéo-protection :

Le Conseil,

Florent CARRIERE Maire adjoint expose le dossier concernant le projet de mise en place d'un système de vidéo protection.

La commune de Vonnas engage ce projet pour l'année 2016.

Monsieur CARRIERE rappelle le montant de l'opération, 16 100€ HT pour l'étude et 83 300€ HT pour les travaux, et précise qu'une demande de subvention doit être faite auprès des services de la préfecture pour l'aide à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, oui l'exposé de Monsieur CARRIERE,

**APPROUVE** le plan de financement tel qu'il est établi ci-dessous

Sources	Libellé	Montant	Taux	MONTANT
Fonds propres			65%	64 610.00 €
Emprunts				

<b>Sous total 1</b>			<b>65%</b>	<b>64 610.00 €</b>
Etat – DETR			35%	34 790.00 €
Fonds de Soutien				
<b>Sous-total 2</b>			<b>35%</b>	<b>34 790.00 €</b>
<b>Total HT</b>			<b>100%</b>	<b>99 400.00 €</b>

**SOLLICITE** une subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux au taux de 35 % afin de financer en partie le projet.

**AUTORISE** le Maire à mener à bien ce dossier, à lancer les consultations nécessaires dans le cadre des marchés publics, à engager les travaux dès acceptation de notre demande par les services de l'État et à signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

**PRECISE** que des crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2016 et font l'objet d'un programme d'investissement : opération « Vidéo protection».

**Adopté à l'unanimité**

#### **4. Convention avec le Conseil Départemental pour l'aménagement voirie RD 96**

Le Conseil,

Florent CARRIERE Maire adjoint expose au conseil municipal qu'il y a lieu de mettre en place une convention avec le Conseil Départemental de l'Ain ayant pour but de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation de travaux d'aménagement de l'avenue des sports et rue Claude Morel sur la RD 96, précisant que la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'investissement sera assuré par la commune de Vonnas.

Il précise que ces travaux seront réalisés en une tranche ferme, consistant à un réaménagement de la voirie sur l'avenue des sports et rue Claude Morel afin de répondre aux normes d'accessibilités et de sécurités de voie de circulation. Ces travaux conduiront à la création d'une zone 30 km/h matérialisée par un plateau surélevé et le rétrécissement de la chaussée.

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental de l'Ain qui a pour but de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation de travaux d'aménagement de l'avenue des sports et rue Claude Morel sur la RD 96.

**Adopté à l'unanimité**

#### **5. Demande d'aide auprès de l'agence de l'eau pour rénovation et mise en séparatif des réseaux d'assainissement et eaux pluviales**

#### **6. Délibération d'engagement du respect de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissements.**

Les points 5 et 6 sont reportés, en attente de pièces complémentaires de l'agence de l'eau.

## 7. Examen et vote des comptes administratifs des budgets ANNEXES et des comptes de gestion :

### Budget annexe Assainissement :

#### Section d'exploitation :

- Dépenses : 150 844.42 €
- Recettes : 519 787.72 €
- Résultat positif de clôture de l'exercice de 368 943.30 €

#### Section d'investissement :

- Dépenses : 138 312.68 €
- Recettes : 497 417.07 €
- Résultat positif de clôture de l'exercice de 359 104.39 €

Madame Françoise SERVIGNAT soumet le compte administratif au vote de l'assemblée, **il est adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est exact ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le compte de gestion est adopté à l'unanimité**

### Budget annexe Camping :

---

#### Section de fonctionnement :

- Dépenses : 102 649.93 €
- Recettes : 102 649.93 €

#### Section d'investissement :

- Dépenses : 159 302.25 €
- Recettes : 500.00 €

Madame Françoise SERVIGNAT soumet le compte administratif au vote de l'assemblée, **il est adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état

des restes à recouvrer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est exact ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le compte de gestion est adopté à l'unanimité**

Budget annexe ZA Grands Varays n°2 :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 360 071.64 €

- Recettes : 384 926.95 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 720 143.28 €

- Recettes : 360 071.64 €

Les écritures de stock sont des écritures comptables qui permettent l'équilibre des sections.

Madame Françoise SERVIGNAT soumet le compte administratif au vote de l'assemblée, **il est adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est exact ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le compte de gestion est adopté à l'unanimité**



## 8. Affectation des résultats des budgets ANNEXES :

### Budget annexe Assainissement :

Le Conseil,

Après présentation du compte de Gestion 2015 visé de la Trésorerie Générale et du compte administratif de l'exercice 2015, du budget **ASSAINISSEMENT**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'exploitation s'élevant à la somme de **368 943,30 €** et un excédent d'investissement cumulé s'élevant à **359 104,39 €**.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'affecter au budget 2016 l'excédent de la section d'exploitation s'élevant à la somme de **368 943,30 €** et l'excédent d'investissement cumulé s'élevant à **359 104,39 €** ainsi qu'il suit :

#### **Section d'investissement budget primitif 2016**

**Compte 001** « Excédent antérieur reporté » **359 104,39 €**

**Compte 1068** « Excédent de fonctionnement capitalisé » **369 943,30 €**

#### **Section d'exploitation budget primitif 2016**

**Compte 002** « Excédent antérieur reporté »

**Adopté à l'unanimité**

### Budget annexe Camping :

Le Conseil,

Après présentation du compte de Gestion 2015 visé par la Trésorerie Générale et du compte administratif de l'exercice 2015, du budget annexe **camping**,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de **0,00 €** et un déficit de la section d'investissement s'élevant à **158 802,25 €**.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'affecter au budget Camping 2016 le déficit de la section d'investissement s'élevant à **158 802,25 €** ainsi qu'il suit :

#### **-section d'investissement budget primitif 2016**

**Compte 001** « Déficit antérieur reporté » : **158 802,25 €**

**Adopté à l'unanimité**

### Budget annexe ZA les Grands Varays n°2 :

Le Conseil,

Après présentation du compte de Gestion 2015 visé de la Trésorerie Générale et du compte administratif de l'exercice 2015, du budget **ZA LES GRANDS VARAYS N°2**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de **24 855,31 €** et un déficit de la section d'investissement cumulé s'élevant à **360 071,64 €**.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'affecter au budget 2016 l'excédent de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de **24 855,31 €** et le déficit de la section d'investissement cumulé s'élevant à **360 071,64 €** ainsi qu'il suit :

#### **Section d'investissement budget primitif 2016**

**Compte 001** « Déficit antérieur reporté » **360 071,64 €**

#### **Section de fonctionnement budget primitif 2016**

**Compte 002** « Excédent antérieur reporté » **24 855,31 €**

**Adopté à l'unanimité**

## 9. Examen du compte administratif du budget principal de la Commune

Sandrine CARAFA, Maire adjoint, porte à connaissance des élus les différentes dépenses et effectue le comparatif par rapport aux sommes prévues sur le budget prévisionnel

### Section de fonctionnement :

- Principales dépenses les plus significatives :
  - 60** – Achat et variation de stock : 279 602.87 €
    - Eau assainissement : 28 124.57 €
    - Énergie électricité : 122 445.46 €
    - Alimentation : 46 163.58 €
    - Fournitures d'entretien : 16 528.20 €
    - Fournitures petit équipement : 19 353.04 €
    - Fournitures scolaires : 14 381.88 €
  - 61** – Services extérieurs : 228 320.16 €
    - Entretien espaces verts : 64 541.23 €
    - Bâtiments : 34 450.63 €
    - Voies réseaux : 47 103.41 €
    - Biens mobiliers entretien : 9 419.08 €
    - Assurances : 22 590.82 €
  - 62** – Autres services : 61 026.21 €
    - Frais télécommunications : 13 702.11 €
  - 63** – impôts et taxes : 25 476.00 €
    - Taxes foncières : 15 378.00 €
  - 012** – charges de personnel et frais assimilés : 1 057 352.57 €
    - Personnel affecté au camping : 37 578.12 €
    - Personnel extérieur au service : 29 842.65 €
    - Personnel titulaire : 430 252.17 €
    - Personnel non titulaire : 220 439.11 €
  - 65** – Autres charges de gestion : 289 987.92 €
    - Déficit du budget camping : 10 217.42 €
    - Indemnités élus : 64 748.24 €
    - Service incendie : 50 209.68 €
    - Contribution aux organismes de regroupement : 77 770.21 €
    - Subventions associations (dont OGEC) : 82 415.12 €
  - 66** – Charges financières : 181 255.26 €
    - Intérêts des emprunts : 177 518.87 €
  - 67** – Charges exceptionnelles : 18 082.90 €
- Recettes :
  - 13** – Atténuation des charges : 41 074.60 €
  - 70** – Produits des services : 213 319.12 €
    - Redevance services culturels (bibliothèque) : 1 661.80 €
    - Redevance services sportifs (piscine) : 33 619.10 €
    - Redevance service périscolaire (cantine) : 68 564.15 €
    - Remboursement du budget camping : 61 900.59 €
    - Remboursement de frais : 7 253.24 €
  - 73** – Impôts et taxes : 1 775 522.97 €
    - Produits des 4 taxes : 1 421 886.00 €
  - 74** – Dotations subventions : 791 103.10 €
    - Dotations forfaitaire : 528 277.00 €
    - Dotations solidarité rurale : 72 940.00 €
    - Subvention département : 8 830.14 €
    - Attribution du fonds de péréquation de la TP : 9 966.00 €
    - Compensation taxes foncières : 3 139.00 €
    - Compensation TH : 55 108.00 €

75 – Autres produits de gestion : 126 446.80 €

Revenus des immeubles : 111 425.54 €

77 – Produits exceptionnels : 30 456.00 €

Soit en récapitulatif pour la section de fonctionnement :

Dépenses : 2 212 285.89 €

Recettes : 2 977 922.59 €

Soit un résultat comptable pour l'exercice 2015 : 765 636.70 €

#### Section de d'investissement :

- Dépenses :

Capital des emprunts : 630 514.14 €

Immobilisations incorporelles : 15 495.08 €

Immobilisations corporelles : 411 265.02 €

Immobilisations en cours : 1 196 800.86 €

- Recettes :

FCTVA : 328 452.00 €

Taxe d'aménagement : 160 443.06 €

Subvention d'investissement : 143 261.70 €

Soit en récapitulatif pour la section d'investissement :

Dépenses : 2 330 900.86 € auxquels s'ajoutent en euros les soldes déficitaires reportés des exercices précédents.

Recettes : 2 783 583.92 €

Soit un résultat comptable déficitaire de clôture 2015 de – 191 344.58 € (résultat de clôture 2014 de – 644 027.64 € + résultat de clôture 2015 de 452 683.06 €)

Le détail par programme a été remis à chaque conseiller municipal et est consultable sur le document budgétaire.

#### **Le compte administratif est adopté à l'unanimité**

Christian RAVOUX, Norbert VAGINAY, Marcel PERINET, Patrick ROZIER, Cédric CLABAUT absents n'ont pas voté le compte administratif

#### **10. Vote du compte administratif et du compte de gestion**

Madame Françoise SERVIGNAT soumet le compte administratif au vote de l'assemblée, **il est adopté à l'unanimité.**

Arrivée de Patrick CHAIZE

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est exact ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le compte de gestion est adopté à l'unanimité**

### **11. Affectation des résultats pour budget primitif**

Le Conseil,

Après présentation du compte de Gestion 2015 et après contrôle par la Trésorerie Générale et du compte administratif de l'exercice 2015, du budget principal de la **commune de Vonnas**,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de **765 636,70 €** et un déficit cumulé de la section d'investissement s'élevant à **191 344,58 €**.

Après présentation du compte de Gestion 2015 visé de la Trésorerie Générale et du compte administratif de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'affecter au budget principal de la commune de Vonnas 2016 l'excédent de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de **765 636,70 €** et le déficit cumulé de la section d'investissement s'élevant à **191 344,58 €** ainsi qu'il suit :

- **section d'investissement budget primitif 2016**

**Compte 001** « Déficit antérieur reporté » : **191 344,58 €**

**Compte 1068** « excédent de fonctionnement » : **765 636,70 €**

**Adopté à l'unanimité**

### **12. Vente parcelle ZA Grands Varays II / SCI CARO**

Le Conseil,

Le Maire expose que le conseil municipal a délibéré préalablement le 14 janvier 2013 pour fixer à 20.00€ le m<sup>2</sup> le prix de vente du terrain de la Zone d'activité « Les Grands Varays » n°2 .

**La SCI CARO** domiciliée 25, impasse des Bouvreuils 01540 VONNAS, représentée par son responsable Madame Caroline TROUILLOUX entend se porter acquéreur d'une surface de terrain de 1 522 m<sup>2</sup> sur cette zone d'activités pour développer l'activité commerciale de leur société, bande de terrain section B parcelle n° 860.

Considérant que rien ne s'oppose à ce projet,

Après en avoir délibéré,

**FIXE** ainsi qu'il suit le montant au m<sup>2</sup> du prix de vente : 23.41€ le m<sup>2</sup> **TVA sur marge comprise de 3.41€**

**DECIDE** de céder à **La SCI CARO** domiciliée 25, impasse des Bouvreuils 01540 VONNAS, représentée par son responsable Madame Caroline TROUILLOUX une surface de terrain de 1 522 m<sup>2</sup> sur cette zone d'activités pour développer l'activité commerciale au prix de 23,41€ le m<sup>2</sup> (TVA sur marges comprise de 3.41€) soit un montant total de 35 630.02 €, (trente cinq mille six cent trente euros et deux cents), TVA sur marge due par le vendeur (TVA sur marge de 5 190.02 €)

**PRECISE** que :

- les frais de bornage sont à la charge de la SCI CARO
- les frais d'achat résultant de cette vente sont à charge de la SCI CARO

**AUTORISE** le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les actes à intervenir concernant cette affaire

**DECIDE** d'inscrire cette recette au budget annexe de la Zone d'Activités des Grands Varays n°2

Madame Caroline TROUILLOUX, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

**Adopté à l'unanimité**

### **Informations diverses du Maire et des Adjoints**

Prochaine séance le 21 mars 2016

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 21h30

Fait à Vonnas, le 11 mars 2016

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Valérie DESMARIS**